

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER 2019**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 14/02/2019

Le 21 février 2019, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Martial THEVENET.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Richard SIMMINI (Pouvoir Bernard GRISON), Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Brigitte COULON.

**OBJET : TOURISME - Demande de subventions – Etudes opérationnelles travaux Véloroute 50 (bords de Saône)**

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle que la Communauté de communes poursuit son travail sur l'aménagement cyclotouristique et la valorisation des bords de Saône dans le cadre du dossier de la Véloroute 50 « l'Echappée bleue ». Il indique que ce projet permettra à la CCDSV :

- De s'inscrire dans une itinérance touristique de niveau national et international pour accroître la notoriété du territoire en vue de favoriser le développement de l'économie touristique ;
- De favoriser le tourisme de proximité autour de la Saône (secteur Lyon-Mâcon) et la connexion entre les sites touristiques de la CCDSV et l'axe Saône (ex. Ars) ;
- De contribuer à développer la mobilité du quotidien pour les habitants de la CCDSV qui souhaiteront se déplacer à vélo pour leurs usages quotidiens et dans le cadre des déplacements domicile/travail. Le chemin de halage sera un axe de mobilité douce complémentaire aux transports collectifs du territoire (Saônibus) et du futur BHNS Lyon/Trévoux.

Il est rappelé que dans le cadre du dossier ViaSaôna (portion Mâcon-Lyon), trois études ont été réalisées et co-financées par les Intercommunalités de l'Ain et du Rhône, la Région, les Départements de l'Ain et du Rhône, l'Etat :

- Etude Tourisme – cabinet Geoscop,
- Etude Patrimoine – cabinet Art2 Conseil,
- Etude Infrastructure et paysage – cabinets SOTREC et UO.

Les résultats de ces études, notamment celle relative à l'infrastructure cyclotouristique, ont été présentés au Bureau du 27 septembre 2018 avec les estimations du coût des études opérationnelles et du coût des travaux (réfection du chemin de halage, solutions techniques sur les secteurs de rupture du halage).

M. Marc PECHOUX précise que les études techniques et les travaux peuvent bénéficier de subventions conséquentes au titre de différents dispositifs dont la plupart prendront fin en 2020 ou 2021. :

- Plan Rhône Saône (Région, Etat, Europe – Feder),
- Plan vélo du Département de l'Ain,
- Etat DSIL au titre des projets favorisant la pratique de « mobilités actives » telles que le vélo,

- ADEME dans le cadre de l'appel à projet « Vélo et Territoire » lancé à l'automne 2018 sur « l'accompagnement à la réalisation de travaux de définition et de mise en œuvre de politiques cyclables ». Dans ce cadre, les études pré-opérationnelles de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont éligibles.

L'estimation actuelle de l'opération globale se décompose de la façon suivante :

DEPENSES HT			
Nature	Travaux	Etudes	TOTAL
Rupture Fareins - Beauregard	100 000 €	20 000 €	120 000 €
Stationnement Beauregard	50 000 €	8 000 €	58 000 €
Estacade Trévoux	2 500 000 €	550 000 €	3 050 000 €
Réfection secteurs chemin halage	343 000 €	22 000 €	365 000 €
Signalétique et éco-compteur	48 000 €		48 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 041 000</b>	<b>600 000 €</b>	<b>3 641 000 €</b>

M. Marc PECHOUX propose donc que la CCDSV puisse déposer des dossiers de demande de subvention concernant les études techniques opérationnelles qui permettront d'affiner les principes techniques, le coût des travaux à réaliser dans les quatre années à venir. Il indique que les dossiers de demandes de subventions pour les études doivent être déposés au plus vite, concernant notamment l'appel à projet de l'ADEME, dont la date de dépôt des dossiers est le 28 février prochain.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel des études opérationnelles relatives aux travaux de l'infrastructure cyclotouristique de la véloroute 50 sur le territoire de la CCDSV :

Etudes opérationnelles Dépenses HT		Recettes		Taux
Rupture Fareins Beauregard	20 000 €			
Stationnement Beauregard	8 000 €	FNADT (Plan Rhône)	60 000 €	10 %
Estacade Trévoux	550 000 €	REGION (Plan Rhône)	180 000 €	30 %
Réfection chemin halage	22 000 €	DEPARTEMENT AIN Etude opérationnelle estacade Trévoux Etude opérationnelle rupture Fareins Beauregard Etude opérationnelle réfection halage	100 000 €	16,7 %
		ADEME (Appel à projet Vélo et territoire)	70 000 €	11,7 %
		Ville TREVoux	50 000 €	8,3 %
		<b>CCDSV (reste à charge)</b>	140 000	23,3 %
<b>Total HT</b>	<b>600 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>600 000 €</b>	<b>100 %</b>

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Etat au titre du FNADT, de l'ADEME, de la Région Auvergne – Rhône Alpes, du Département de l'Ain et de la Ville de Trévoux ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits, en dépenses et en recettes, seront inscrits au Budget Principal 2019, section Investissement (AP/CP 1004 Bords de Saône Via Saône).

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

- 5 MARS 2019

A Trévoux, le 21/02/2019

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190221-2019B05-TO

Affichage le :

- 5 MARS 2019

Le Président,  
Bernard GRISON

